



CESSION :

La vente est actée, les engagements sociaux n'ont pas été pris !!!!!

Le 12 septembre 2024,

Comme annoncé sur notre tract du 3 février 2024, la cession de KALHYGE au groupe ANETT est bel et bien confirmée et bouclée. L'autorité de la concurrence a quand a-elle été saisie par ANETT pendant la période estivale... Après un avis rendu rapidement par l'autorité administrative, il est désormais officiel que le 1^{er} octobre 2024 KALHYGE sera cédé au groupe ANETT.

Les conditions de financement du rachat obligent KALHYGE à revenir rapidement à une exploitation bénéficiaire, ce qui n'est pas le cas depuis des années, avec des risques de pression sur l'emploi et les conditions de travail.

Dès le début de la procédure, la CGT a demandé des engagements à ANETT dans le processus de vente concernant des garanties pour les salariés.

ANETT s'est résolument opposé à inclure dans l'acte de vente les engagements pris envers les salariés de KALHYGE et le CSE Central. Préférant rédiger un courrier unilatéral bien moins protecteur pour eux.

Lors de la réunion du CSE Central du 12 septembre 2024, la direction d'ANETT nous a présenté « leur courrier d'engagement ». À notre grande surprise, plusieurs éléments essentiels n'ont pas été retranscrit dans celui-ci notamment :

- ⇒ L'absence de réduction d'effectif et de maintien des emplois sur les sites KALHYGE
- ⇒ L'absence de fusion à venir des entités juridiques
- ⇒ La conservation de l'autonomie de fonctionnement de KALHYGE
- ⇒ La volonté de ne pas rechercher des réductions de coûts

Pourtant, ces éléments, qui pouvaient être rassurants dans un premier temps, ont été communiqués aux élus et à l'ensemble des salariés suite aux réunions d'information du CCSE les 2 et 16 février 2024. Pourquoi est-ce que ces éléments n'ont pas été inclus dans le courrier d'engagement ?

La CGT est plus que jamais en alerte, attentive aux orientations que veut donner notre nouvelle actionnaire et vous tiendra informés

